

# CAMPUS ORANGE SOPHIA

## FOCom Signe l'accord !

**Sans la signature de FOCom, les 419 salariés de Orange Business (260), DOGSE (80), TGI (Orange Innovation 70), WIN (12), Orange France Siege (17) provenant de HÉRAKLION et THALÈS, LES-ORMES, TOURNAMY, DELTA, EINSTEIN, n'auraient pas bénéficié d'un accompagnement ! FOCom regrette que la validité de l'accord n'ait pas été plus longue et qu'il n'ait pas couvert l'ensemble des salariés du site dont OBS SA et OCD.**

### ● Temps de trajet et transport

- Prime d'aggravation temps de trajet (aller ou retour) par paliers sur déclaratif salarié



Montant total de la prime pour aggravation du temps de trajet selon le temps de trajet précédent (aller ou retour)	Aggravation du temps de trajet (aller ou retour)			
	Aggravation de 15 à 19 minutes	Aggravation de 20 à 29 minutes	Aggravation de 30 à 40 minutes	Aggravation de plus de 40 minutes
Temps de trajet vers l'ancien site d'affectation inférieur à 1h		1 300 €	2 100 €	3 700 €
Temps de trajet vers l'ancien site d'affectation supérieur à 1h	1 000 €	1 600 €	2 400 €	4 000 €
Temps de trajets vers l'ancien site d'affectation supérieur à 1h30		1 800 €	2 600 €	4 200 €

- Prise en charge à 100 % des abonnements ou frais de transports en commun ET location de vélo
- 50% des parcs relais (dans la limite de 30€/mois)
- Information et actions de communication sur l'accord Plan de Déplacement et Mobilité

**FOCom avait revendiqué** la prise en charge dès la 1ère minute d'aggravation et des péages autoroutiers.

**FOCom regrette**, malgré la prise en charge de location vélo, le manque d'incitation à son usage et à son achat ainsi que l'absence de borne de recharges électriques solaires sur un site particulièrement adapté.

### ● La restauration

**Il n'est pas normal que les salariés du site aient des coûts et des modes de restauration totalement inégaux en prix et en qualité nutritionnelle !**

**FOCom déplore** que certains CSE privilégient l'obstination politique à la réponse aux besoins réels sur les sites **FOCom avait sollicité**, une prime de dédommagement de 1 000 € par an pour la durée de l'accord

### ● Le logement

**Seuls les élus FOCom ont porté des revendications sur le logement !** Ils ont obtenu :

- La prise en charge des frais de déménagement
- Et une Prime d'installation : 3000€ + 1200€ par enfant à charge.



### ● Crèche et frais de garde

● Prise en charge du surcoût lié aux frais de garde dans le cadre d'une aggravation du temps de trajet domicile-travail (sur justificatif et avec plafond de 1 830 euros par an)

### ● Handicap

- Suivi pour les salariés en situation de handicap ou bénéficiant d'une recommandation médicale.

**FOCom restera vigilant quant à la question du Télétravail. Il devra permettre l'équité des conditions d'accès pour l'ensemble des salariés du site.**

*Vous défendre... Notre engagement !*